

# Enfance maltraitée : 5.619 cas en 2014

5.619. C'est le nombre de signalements pour des enfants maltraités qu'ont reçu les équipes de « SOS enfant » en 2014. Des signalements qui concernaient au total 5.056 bambins puisqu'un même enfant pouvait faire l'objet de plusieurs signalements. Pour lutter plus efficacement contre la maltraitance infantile, le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) propose un ensemble de 18 nouvelles recommandations.

Le travail de prévention est fondamental. Visant principalement les familles vulnérables, il commence bien avant la naissance. La KCE propose un accompagnement durant la grossesse, l'accouchement et le début de la parentalité afin de réduire les risques de maltraitance. Autre public visé par ces recommandations : les médecins ! Ces derniers se montrent, en effet, assez réticents à signaler un soupçon de maltraitance. Par peur de porter des accusations à tort, par crainte de perdre le lien de confiance avec la famille ou parce qu'ils redoutent de ne plus avoir de nouvelles de l'enfant s'il était retiré à sa famille.

En Belgique, en effet, aucune obligation de signalement n'existe ! Une solution serait donc « de

*mettre en place des protocoles d'action obligatoires qui décriraient clairement les démarches à entreprendre chaque fois qu'une suspicion se fait jour*», peut-on lire dans le rapport de la KCE.

## NOUVEAU-NÉS TRÈS EXPOSÉS

Autre frein à la dénonciation par les médecins : le respect du secret professionnel. Le secteur de l'aide à la jeunesse a parfois des difficultés à communiquer sur certains dossiers. En assouplissant cette règle, de nombreuses situations de maltraitance pourraient sans doute être évitées.

Enfin, parmi les 18 recommandations de la KCE, figure également la nécessité d'apporter une attention particulière aux nouveau-nés. Les nourrissons sont en effet les plus exposés à la maltraitance. C'est en tout cas ce que démontrent les dernières statistiques selon lesquelles les enfants de moins de trois ans sont les plus à risque. Vulnérables et dépendants, ils ne bénéficient pas de structures protectrices, telle que l'école. Le personnel des crèches devrait donc être mieux formé afin de détecter tout signe éventuel de maltraitance. ●

D.V.B